

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13/12/2023

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 13/12/2023, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme GENEIX FLORENCE. La séance commence à 17 h 00.

Sont absents et excusés :

Mme BLANC SYLVIA (college2) remplacé par Mme TANYERES BELTROL ISABELLE (college2), Mme CASTELLO MARIE JOSE (CPE), Mme CHAIX CAROLE (Mairie de Canet) remplacé par Mme GAY CATHERINE (mairie Canet), M. GUERARD GAEL (Eleve), M. MANAS CHRISTOPHE (Conseiller Régional), M. MELWIG JEAN YVES (Parents d'élèves) remplacé par M. PALOU LAURENT (Parents d'élèves).

Sont absents et non excusés :

Mlle ENFRIN OCEANE (Eleve), Mme GOLLER VIRGINIE (Parents d'élèves), M. MOLI SAMUEL (Conseiller Régional), M. PORTES JEAN MARIE (Intercommunalité).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 23 pour un quorum de 16.
Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par : M DUMONT PHILIPPE Représentant des parents d'élèves

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CA DU 7 NOV 2023

Mme VINCENT demande si les motions ont été remontées au Rectorat.

Mme GENEIX répond qu'ils sont joints au compte-rendu et envoyés par voie dématérialisée.

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - AFFAIRES FINANCIERES

2 - 1 - DBM POUR VOTE

Enoncé de la délibération :

Le conseil d'administration approuve les DBM du budget pour vote .

Remarques et commentaires :

Mme LEWKOWICZ présente les décisions budgétaires modificatives soumises à vote, pour intégrer la dotation complémentaire énergie de la Région, et valider l'augmentation des crédits de dépense de la cantine.

Mme SANCHEZ demande si la dotation complémentaire de la Région a été demandée par le lycée.

Mme GENEIX répond que c'est la Région qui décide de ces dotations pour s'adapter au mieux aux besoins de chaque lycée.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	23
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 2 - TARIFICATION 2024

Enoncé de la délibération :

Le conseil d'administration approuve la tarification 2024.

Remarques et commentaires :

Mme LEWKOWICZ présente la proposition de tarification 2024, concernant, notamment, la restauration et l'hébergement

Mme LEWKOWICZ explique qu'une partie de ces tarifs est imposée par la Région et sont restés inchangés. Elle propose de laisser inchangé les autres tarifs pour rester dans l'esprit de la Région.

Mme SANCHEZ fait remarquer qu'elle trouve surprenant que la location de l'amphithéâtre soit payante pour des réunions concernant l'Education Nationale.

Mme GENEIX explique cela par le coût de fonctionnement de l'amphithéâtre, notamment à cause du chauffage.

Mme LEWKOWICZ indique que, même si le tarif est voté, la facturation ne sera pas forcément appliquée, et que le lycée pourra faire preuve de souplesse.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	20
Nombre d'abstention :	3	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 3 - PRESENTATION BUDGET 2024

Remarques et commentaires :

Mme GENEIX indique que le CVL s'est réuni avant le conseil d'administration, afin de présenter le budget aux représentants des lycéens et des parents d'élèves.

Elle explique qu'il s'agit d'un budget de transition pour deux principales raisons :

- La gestionnaire a pris ses fonctions en cours d'année, et a besoin d'un exercice complet.
- Le projet d'établissement arrive à échéance en 2024. Le nouveau projet dépendra du projet académique, et donc le budget en découlera.

Il y a donc peu de changement par rapport au précédent budget.

La Région a communiqué auprès des lycées, insistant sur la personnalisation de l'aide aux lycées, sous forme de subventions supplémentaires, et sur la solidarité inter-établissements.

Mme LEWKOWICZ présente le nouveau budget, indiquant une baisse des recettes, qui correspond à une baisse des subventions de la Région. Pour autant, le choix a été fait de maintenir un budget identique, entraînant un déficit en fin de bilan (budget en déséquilibre), qui sera compensé sur le FDR.

Mme SANCHEZ indique une diminution de 7000 euros sur le budget des Activités Pédagogiques. Les professeurs regrettent que le budget des Activités Pédagogiques diminue autant.

Mme LEWKOWICZ explique que les modifications ont été basées sur les consommations réelles de l'année, et que les budgets proposés restent au-dessus de ces consommations.

Les professeurs d'EPS signalent des problèmes liés aux transports et à la location du gymnase Tabarly.

La direction insiste sur la nécessité de diminuer le nombre de rotations de bus, certaines se faisant pour très peu d'élèves. Mme GENEIX parle du projet d'extension du gymnase, qui pourra à terme diminuer le nombre de transports.

Monsieur CONTE Benjamin indique une baisse de budget d'accès à la culture.

Monsieur LAHOGUE explique que le Pass Culture compensera largement cette baisse.

Mme GEINEX rappelle les difficultés financières liées à l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières, et que, même si tout n'est pas possible, ils seront toujours là en cas d'impondérable, ou de demandes supplémentaires.

Les professeurs demandent une suspension de séance de 5 minutes.

La séance est suspendue de 18h22 à 18h27, puis le vote a lieu.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	16
Nombre d'abstention :	7	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 3 - CONTRATS ET CONVENTIONS

3 - 1 - CONVENTION GRETA CFA

Enoncé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention GRETA CFA

Remarques et commentaires :

La seule modification est qu'il y a maintenant deux responsables GRETA suite à la fusion des P.O. et de l'Aude

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	23
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

3 - 2 - RI DU GRETA

Enoncé de la délibération :

Le conseil d'administration approuve le RI du GRETA

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	23
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

3 - 3 - CONVENTION CAFETERIA**Enoncé de la délibération :**

Le conseil d'administration approuve la convention cafétéria

Remarques et commentaires :

Mme LEWKOWICZ indique que cette convention n'est plus signée par la Région, et que le coût reste inchangé pour Mme DELGADO (5%)

Les professeurs trouvent que c'est très bien de ne pas augmenter les tarifs, car la cafétéria est un lieu de vie important pour les élèves et les enseignants, avec des tarifs très corrects.

Les élèves regrettent quant à eux l'augmentation des tarifs pratiqués par Mme DELGADO.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	2	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 4 - MISE EN ŒUVRE DE LA SÉCURISATION SCOLAIRE**Pour information :**

Mme GENEIX lit au CA une lettre de l'Etat (pièce jointe).

Suite aux réponses données au questionnaire en ligne concernant les infrastructures du lycée, l'analyse de la Région est que le lycée est sécurisé.

Mme GENEIX remercie l'ensemble du personnel et des élèves de suivre les protocoles de sécurisation.

Point N° 5 - QUESTION DIVERSE (ELEVES)**Pour information :**

Les représentants des élèves interpellent le conseil d'administration sur des problèmes de comportements de certains professeurs reportés par les élèves du lycée (texte ci-joint).

« Le premier point sur lequel nous aimerions appuyer est le fait que nous avons conscience du niveau de stress auquel les professeurs font face en raison de la lourdeur des programmes scolaires. Ceci

étant dit, il est important de souligner que les premiers concernés par ce stress sont les élèves, qui ont bien souvent l'impression que leur avenir dépend exclusivement de leur réussite scolaire. Ce stress impacte très directement la santé mentale des lycéens, ce qui pour nous, membres du CVL représente un enjeu majeur. En passant en moyenne 30 heures semaine au lycée, un élève doit pouvoir se sentir bien dans son établissement. Malheureusement, les pratiques de certains professeurs vont à l'encontre de ce bien-être. C'est un constat que nous faisons chez de nombreux élèves qui nous sollicitent régulièrement dans le but que nous agissions pour améliorer ces conditions de travail parfois extrêmement anxiogènes. Il est évident que cette condition de stress intense provient principalement de certaines réformes notamment concernant le baccalauréat et l'orientation, cependant il ne faut pas négliger le fait que les professeurs sont les acteurs principaux dans notre enseignement.

C'est pourquoi il nous semble important que les cours et évaluations se déroulent sur une base de respect MUTUEL, de valorisation des élèves et SURTOUT de bienveillance. Car en effet, certaines situations que nous devons traiter au cas par cas par la suite, avec la direction, peuvent parfois être interprétées comme des violences pédagogiques ordinaires. Rappelons alors que ces dernières tombent sous le coup de loi. Car en effet, il n'est pas normal de ne pas réussir à s'endormir le soir, par crainte ou appréhension d'une note ou d'une appréciation, il n'est pas normal de pleurer suite à une réflexion désobligeante d'un professeur, et il n'est pas normal que certains professeurs ajoutent à nos vies du stress qui s'additionne à celui que nous éprouvons déjà naturellement en raison du bac ou de Parcoursup.

Nous ne souhaitons absolument pas généraliser cette situation plutôt problématique, merci d'ailleurs aux enseignants qui dans l'ensemble agissent dans le but que nous réussissions sereinement notre année. Néanmoins nous nous devons de nous exprimer au sujet de cette cause qui nous tient particulièrement à cœur. »

Les professeurs remercient les élèves de cette intervention pertinente, et indiquent qu'ils vont transmettre aux autres enseignants.

III - Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19 h 04.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

M DUMONT PHILIPPE
Représentant des parents d'élèves

La Présidente

Mme GENEIX FLORENCE